

Séance du Conseil communal de Lutry du 12 septembre 2022

Dépôt d'une motion demandant à la Municipalité d'adapter le règlement du port de Lutry

Monsieur le Président, chers collègues,

Préambule :

Le règlement du port communal a été voté le 7 décembre 2019 et est entré en vigueur le 1er janvier 2022. Ce règlement a permis de régler certaines problématiques récurrentes et permet notamment une gestion plus en phase avec les coûts réels de la gestion du port communal. Cependant, l'application de ce règlement comporte des éléments problématiques dans la gestion de ce port générant certains "blocages" difficilement solubles en l'état.

Pour rappel, initialement, le nouveau règlement devait s'adapter aux pratiques nouvelles en matière de gestion de port et de navigation, de donner la possibilité de naviguer à plus de monde, de réduire la liste d'attente pour l'obtention d'une place et éviter les bateaux « ventouses ». De toute évidence, la plupart de ces buts seront difficiles, voire impossibles à atteindre.

Conclusion :

Dans le but de faire évoluer une partie du règlement du port, de le rendre plus « pratique » et plus en adéquation avec les réalités de la pratique de la navigation d'aujourd'hui, ainsi que de donner plus de marge de manœuvre à la Municipalité dans son application, J'ai l'honneur, au vu de ce qui précède, de demander à la Municipalité de proposer à notre Conseil une modification de ce règlement afin de :

- faciliter la transmission d'une place de port en cas de maladie ou d'incapacité physique du titulaire, de manière similaire au cas de décès ;
- favoriser la mise en place d'une solution de boat sharing ;
- donner davantage de marge de manœuvre pour l'attribution des places d'amarrage quant aux dimensions minimales des bateaux, en considérant que les règles actuelles doivent être appliquées en principe, mais peuvent faire l'objet d'exceptions en cas de besoin.

En espérant que vous serez sensible à ma requête, je me permets de joindre à cette demande les réflexions qui ont guidé la rédaction de cette motion.

Je demande donc à notre conseil de bien vouloir accepter le renvoi de cette motion à la Municipalité.



Ludovic Paschoud